

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland POVINELLI représenté par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - André MOLINO - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 002-505/14/BC

■ Approbation d'une convention avec le centre d'études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement relative à la réalisation de deux études d'impact du changement sur les transports et la mobilité

DPMOD 14/12358/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) a prévu d'étudier l'impact du changement climatique sur la mobilité quotidienne des Français afin d'en anticiper les conséquences sur les besoins en termes d'offre de transport.

Le PNACC s'intéresse aussi à l'évaluation des risques encourus par les infrastructures et les services de transport liés aux aléas générés par le changement climatique.

Dans ce contexte, le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, Etablissement Public Administratif) a lancé deux études :

- La première porte sur une analyse comparée des mobilités dans des villes étrangères connaissant des conditions climatiques extrêmes et d'un niveau de développement proche du nôtre.

**Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014**

- La seconde étude porte sur l'analyse de la vulnérabilité des réseaux de transports urbains face au changement climatique.

Les réseaux de transport en commun de Marseille ainsi que ceux de Strasbourg ont été retenues comme sites pilotes.

L'implication de MPM organisatrice des transports collectifs et chargée de la mise en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique, est essentielle pour relever ce défi.

Une telle démarche d'étude permet de :

- anticiper la mobilité de demain pour des politiques de transport efficaces
- identifier les vulnérabilités potentielles sur le réseau de transports en commun afin d'anticiper son adaptation au changement climatique.

Elle présente un véritable intérêt à moyen et long terme, et permet à MPM de bénéficier des capacités d'étude et d'expertise du Cerema sur une approche innovante du développement durable.

La convention de partenariat sans engagement financier prévoit que :

- Le Cerema prend en charge la réalisation de cette étude.
- Les services de MPM apportent leur concours pour :
 - compléter les diagnostics du réseau urbain de transports en commun de Marseille Provence Métropole par le biais d'échange de données ;
 - participer à la définition des scénarios prospectifs, des impacts attendus du changement climatique sur le réseau de transports collectifs.
 - Apporter leur connaissance des projets avec impact à long terme
- MPM et le Cerema sont autorisés à utiliser les résultats des études pour leurs propres besoins et pour leur communication.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt à moyen et long terme de ces deux études pour MPM ;
- La prise en charge de ces études par le Cerema.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec le Cerema relative à la réalisation de deux études d'impact du changement sur les transports et la mobilité.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
au Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER